

Formation spécialisée (FS) du 8 juin 2023

Formation Spécialisée en Santé et Sécurité au Travail

e-mail : fo.drfi44@dgfip.finances.gouv.fr

PROTOCOLE " ACCUEIL JULES VERNE "

Créé en 2010, ce protocole vise à apporter du soutien à l'Accueil Jules Verne (accueil mutualisé du site Cambronne à Nantes) en période de fortes affluences mais aussi à permettre aux agents de l'accueil d'apporter de l'aide aux SIP en périodes creuses..



Mis à jour en 2019, il a fait depuis l'objet de modifications pour tenir compte des directives nationales (ex. la crise sanitaire) ou des impératifs locaux.

3 Groupes de Travail ont eu lieu associant les sachants puis un GT le 2 mars 2023 ([voir compte-rendu FO ici](#)) en présence de la direction, des chefs de services, des représentants d'agents et des organisations syndicales.

Les grands axes du protocole

1 : Les missions d'accueil de l'AJV 2 : Les autres missions de l'AJV 3 : L'organisation de l'accueil physique au fil de l'eau 4 : L'organisation de l'accueil sur RDV 5 : Les modalités de renfort de l'AJV 6 : Les délégations de signature 7 : Le pilotage et suppléance 8 : L'environnement de travail de l'AJV

La DRFiP44 a accédé à la requête de **FO DGFIP44** demandant son actualisation régulière (pas sous forme de courriels) et a accepté qu'il soit révisé annuellement.

FO DGFIP44 a également demandé que chaque nouvel arrivant en SIP soit destinataire du protocole actualisé.

Par contre, la directrice a refusé d'interroger les agents sur leur ressenti concernant la campagne des déclarations 2023 (demandé par **FO DGFIP44**) : et pourtant il y a fort à dire entre GMBI par exemple et les déclarations des piscines maintenant ... tout est fait à l'arrache ! Et nos collègues sont souvent démunis pour répondre aux usagers qui eux sont légitimement agacés !!! Mais ça qui s'en préoccupe à Bercy ou dans les Staff des directions locales ?...

Dans son avis, si l'intersyndicale a reconnu le travail effectué, elle a reproché à ce protocole d'être plus sur le technique et de ne pas suffisamment aborder l'humain et sa sécurité.

Les représentants syndicaux ont également demandé à être destinataires des rapports des préventeurs (Inspecteur Santé et Sécurité au travail et Médecin).

MISE EN PLACE DU SDIF

La création du SDIF a déjà été évoquée lors du dernier Comité Technique local du 13 décembre 2022 ([ICI](#)) et d'un Groupe de Travail le 5 avril : (voir [ICI](#)).

La mise en place des SDIF est une commande nationale qui vise à regrouper les missions foncière, fiscale et topographique des locaux particuliers et des professionnels actuellement exercées dans les :



- les PELP (Pôle Évaluation Locaux Professionnels)
- les PTGC (Pôle de Topographie et de gestion Cadastre)
- les CDIF (Centre des Impôts Fonciers)
- et en partie les SIP (Service des Impôts des Particuliers).

Concernant plus particulièrement la Loire-Atlantique, le SDIF sera créé le 1^{er} septembre 2023 (pour correspondre aux mouvements locaux) et sera positionné à Nantes (3^{ème} étage du Bâtiment Anne de Bretagne à Cambronne) avec une antenne à Saint-Nazaire (Préssensé).

Dans son dossier de présentation, la DRFiP44 indique que cette mission est parfois fragilisée dans certains SIP et est devenue une variable d'ajustement : certes !... mais la DRFiP44 omet de dire que les SIP connaissent déjà des difficultés liées à l'insuffisance d'emplois.

La plupart des responsables de SIP se sont inquiétés de la future campagne IR2024, une fois que le SDIF sera créé ... puisque cela équivaut à une perte d'emplois importante pour eux (voir tableau au verso).

FO DGFIP44 a demandé à ce que le travail d'harmonisation des pratiques, soit fait en amont de l'installation : vivre une restructuration est suffisamment stressant, sans rajouter des motifs de déstabilisation.

Or cela a déjà été démontré lors de précédentes fusions de structures : réunir les agents pour les faire discuter de leurs méthodes de travail est extrêmement positif et apprécié.

La DRFiP44 indiqué qu'une réunion sera organisée afin que les agents de Nantes et St-Nazaire se rencontrent avec un moment de convivialité dont la date pourrait être en octobre.

Le budget de cette instance sera peut-être sollicité.



Emplois après transfert et après exercice emploi

	A+	A	B	Geo	C	ATI	Totaux
Emplois restants dans les SIP							
SIP Nantes Centre	1	2	15		17		35
SIP Nantes Est	1	2	10		23		36
SIP Nantes Nord	1	2	13		14		30
SIP Châteaubriant	1	2	9		14		26
SIP Pornic	1	1	11		7		20
SIP Rezé	1	2	13		20		36
Sous-totaux des SIP	6	11	71	0	95	0	183
Emplois du futur SDIF.							
SDIF Nantes	3	5	19	10	25	2	64
Antenne St Naz	1	1	6	5	8		21
Bureau Pornic				1			1
Sous-totaux du SDIF	4	6	25	16	33	2	86
Totaux SIP + SDIF	10	17	96	16	128	2	269

Prime: **FO** est une nouvelle fois intervenu sur les conditions pour percevoir la prime liée à cette restructuration, aucune réponse ne nous ayant été apportée depuis avril sur l'interrogation des agents qui avaient fait des formations en amont de cette création.

Réponse assez vague de la DRFiP44 : il faut selon elle, déterminer la date à laquelle les formations sont prises en compte ! **FO DGFIP44** a répondu qu'à partir du moment où les agents étaient sollicités dans l'optique du futur SDIF cela ne doit pas être un frein au versement de la prime !

AVANCEMENT DU PLAN ANNUEL DE PRÉVENTION (PAP) 2022

FO DGFIP44 avait lors de la FS de février, demandé à ce qu'un point soit fait régulièrement sur le PAP 2022 établi par la DRFiP44 après examen du DUERP : il nous paraît en effet important que chaque agent qui s'y implique, constate que cela ne reste pas un exercice fantôme !

Rappelons que le DUERP avait fait l'objet d'un avis du CHSCT en 2022, favorable mais avec des réserves "compte tenu de la situation des services et de l'état d'exaspération et de fatigue des collectifs de travail malmenés par la succession des restructurations et des réformes".

La DRFiP44 a fait un point "à la volée"(sans document de travail donc): ainsi concernant les RPS¹ elle indique que des formations sont proposées aux chefs de service sur la base du volontariat et à d'autres qu'elle encourage. Est-ce vraiment suffisant vu l'état des services ?

GROUPES DE TRAVAIL DE LA FS

La direction, d'abord réticente, a accepté de réactiver des groupes de travail : le télétravail sous l'angle organisation distanciel/présentiel, les VSST² en raccrochant ce thème

1 - Risques psycho--sociaux,

2 Violence Sexistes et Sexuelles au Travail

plus globalement au harcèlement, la signalétique amiante. **FO DGFIP44** a fait ajouter les addictions d'autant que ce sujet fait partie des priorités 2023.

ACCIDENTS DU TRAVAIL



FO DGFIP44 a demandé à ce qu'une analyse des accidents du travail soit réalisée par la DRFiP44 telle que le prévoit la note d'orientations 2023 : *il s'agit d'identifier ce qui, dans le travail, peut être à l'origine de la survenue de tels accidents ou maladies professionnelles pour mettre en place les mesures de prévention adéquates*".

Pour cette instance, 12 accidents ont été répertoriés (entre nov.2022 et mai 2023) dont 7 chutes à pied, 3 en 2 roues, 2 pour port de charges lourdes.

REGISTRES SST ET FICHES DE SIGNALEMENT

Une fiche et un registre abordant le mal-être d'une agente pour la première et d'un collectif vivant difficilement une restructuration pour la seconde, ont fait l'objet de longues discussions. A tous, **FO** ne le répétera jamais assez : **rien ne peut justifier de souffrir au travail !**

A de nombreuses reprises, au cours de cette instance, **FO** a rappelé qu'il manque de l'humain à la DGFIP.

Et puisqu'humain nous sommes, il ne faut pas hésiter à faire un pas de côté si nous sommes sur le chemin de l'épuisement car personne ne le fera à notre place! Le médecin du Travail et la psychologue (vacations sur le budget de l'Action sociale) peuvent apporter de l'aide.



LE BUDGET

FO DGFIP44 a demandé la mise en place d'un tableau de suivi du budget comme dans les CHSCT. Pour cette instance, un dossier visant à améliorer l'acoustique au SIP de Pornic a été accepté, ainsi que des améliorations à apporter pour la teneur en oxygène au service Comptabilité (RDC du Quai de Versailles) et l'automatisation de portes battantes à Graslin.

Budget 2023 (après application de la réserve)	142 355,00 €
Cumul des dépenses 2023 en FS	45 686,75 €
Achat suite à prescription médicale	22 039,70 €
Total	74 628,55 €

Cette instance est encore en mode "rodage" et pourtant la loi instaurant sa création date de l'été 2019. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'administration n'a pas toujours le même niveau de réactivité !

en rodage